

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03843

Numéro SIREN : 513 023 838

Nom ou dénomination : 1 PLUZ 1

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 15866

**GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**
N° 2065-SD
15 JUN 2018
2018
DEPOT N° **15866**

Obligatoire
223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 1 PLUZ 1		3 Avenue du Petit Clamart	
SIRET	5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6	92140 CLAMART	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Services Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: I SANANES 35 Rue Scheffer 75116 PARIS Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: 16/04/2018 Lieu CLAMART Qualité et nom du signataire: Gérante Signature Mme LEJEUNE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
MME DAUMAL Isabelle Présidente 3 Avenue du Pe 92140 CLAMART	100						

H DIVERS:
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 1 PLUZ 1 Néant *

Adresse de l'entreprise 3 Avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

Numéro SIRET * 5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 424	18 885	1 539	724
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	20 424	18 885	1 539	724
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	2 350		2 350	1 082
	Autres * (3)	072	074	820		820	805
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	882		882	1 103
	Charges constatées d'avance *	092	094				478
	Total II	096	098	4 052		4 052	3 468
	Total général (I+II)	110	112	24 476	18 885	5 591	4 192
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134		825		(579)	
	Résultat de l'exercice	136		1 205		1 404	
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		3 031		1 825
		Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		583		555	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	1 293	1 977	1 812	
	Produits constatés d'avance	174					
		Total III	176		2 561		2 367
	Total général (I + II + III)	180		5 591		4 192	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 316	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS 1 PLUZ 1</u>		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE		13 1 1 2 2 0 1 7							13 1 1 2 2 0 1 6										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209					210										
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215					214										
				217					218		14 351		12 228						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222										
	Production immobilisée *								224										
	Subventions d'exploitation reçues								226										
	Autres produits								230		0			2 807					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232		14 351		15 035						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises) *									236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240										
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		11 802		9 117						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		283		244		408		1 401						
Rémunérations du personnel *									250				1 500						
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252				658						
Dotations aux amortissements *									254		501		518						
Dotations aux provisions									256										
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259					262		7		1							
			260																
Total des charges d'exploitation (II)								264		12 717		13 195							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		1 634		1 839							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							(III)	280										
	Produits exceptionnels							(IV)	290										
	Charges financières							(V)	294		429		435						
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347					300										
				348															
Impôts sur les bénéfices *								(VII)	306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		1 205		1 404							
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		1 205		314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318											
	Provisions non déductibles *							322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)							324											
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997			
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 undecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990								
Divers* ZFA dont (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346											
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352		1 205		354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356											
	Déficits antérieurs reportables : *6...8.4.5 dont imputés sur le résultat :												360		1 205				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370		0		372							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402			404		406				
	Autres	410		412			414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422			424		426				
	Constructions	430		432			434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442			444		446				
	Installations générales agencements divers	450	13 051	452		1 316	454		456	14 367		14 367	
	Matériel de transport	460		462			464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	6 057	472			474		476	6 057		6 057	
	Immobilisations financières	480		482			484		486				
TOTAL		490	19 108	492		1 316	494		496	20 424		20 424	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502			504		506				
	Terrains	510		512			514		516				
	Constructions	520		522			524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532			534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	12 780	542		271	544		546	13 051			
	Matériel de transport	550		552			554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	5 604	562		230	564		566	5 834			
TOTAL		570	18 384	572		501	574		576	18 885			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 1 PLUZ 1 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques matériel et outillage	730		735		4				
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	6 845	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983	1 205	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984	5 639	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870	5 639	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>		
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	2 870
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 954
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 7] N° SIRET [5 1 3 0 2 3 8 3 8 0 0 0 1 6]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS 1 PLUZ 1]

ADRESSE (voie) [3 Avenue du Petit Clamart]

CODE POSTAL [92140] VILLE [CLAMART]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [MME] Nom patronymique [DAUMAL] Prénom(s) [Isabelle]

Nom marital [LEJEUNE] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [100]

Naissance : Date [300662] N° Département [92] Commune [] Pays []

Adresse : N° [3] Voie [Avenue du Petit Clamart]

Code postal [92140] Commune [CLAMART] Pays [FR]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 08 JUIN 2018

Société 1PLUZ1

Société par actions simplifiées unipersonnel au capital de 1.000 €.

Siège social 3 avenue du Petit Clamart 92140 CLAMART

RCS 513 023 838 Nanterre

Procès-verbal de la décision ordinaire en date du 08 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 08 juin à 18 heures.

La Présidente de la Société par actions simplifiées susnommée au capital de 1 000,00 Euros, ont pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la Présidente.

La Présidente Madame LEJEUNE Isabelle est présente.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du Jour :

1. Rapport de gestion de la Présidente sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/17.
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17 et affectation du résultat.
4. Rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 223 du code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la Présidente.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la Présidente pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2017, de la manière suivante : compte de report à nouveau. Il est précisé que Madame LEJEUNE Isabelle n'a pas perçu pas de rémunérations au titre de l'année 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures, après signature du présent procès-verbal.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Madame Isabelle LEJEUNE DAUMAL
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Lejeune Daumal', with a long horizontal stroke extending to the right.

1PLUZ1
Société par Action Simplifiée
3 Avenue du Petit Clamart – 92140 – CLAMART
513 023 838 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE LA PRESIDENCE CONCERNANT
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31.12.2017

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31.12.2017

Madame,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales réglementaire, afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2017 et se rendre compte de l'activité de la société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

1. Établissement des comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les comptes font apparaître un bénéfice après déduction des amortissements et des provisions légales, que nous vous proposons de répartir suivant les dispositions statutaires.

2. Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice 2017 laisse apparaître une stabilité du chiffre d'affaires ainsi que des frais de gestion.

3-Conventions réglementées visées à l'article 223.19 du Code de Commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4. Affectation du résultat

Il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la présidente quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Clamart le 08 juin 2018

La Présidente

Isabelle LEJEUNE DAUMAL

